



**Conseil Régional de l'Environnement
Centre-du-Québec (CRECQ)**

116, avenue des Lilas, Drummondville, Qc, J2C 3L4

Résumé

Mémoire sur la gestion de l'eau

**Préparé pour le Bureau d'Audiences
Publiques sur l'Environnement**

Hôtel Delta Trois-Rivières

8 novembre 1999

Voici le résumé du mémoire préparé par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec pour le Bureau des audiences publiques sur ce que devrait être une gestion écologique de l'eau au Québec.

Notre mémoire comprend une trentaine de pages regroupées sous trois titres :

- A. les effets de l'agriculture sur les eaux de surface et souterraines**
- B. les cours d'eau municipaux**
- C. le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore.**

Les trois sujets se sont imposés tant par leur omniprésence que par le côté occulté qui les caractérisent. D'une part, on connaît les causes de pollution des cours d'eaux et des nappes phréatiques depuis longtemps de même que le côté désuet des lois sur la gestion des cours d'eau. D'autre part, on sait aussi que des lobbies très influents n'ont pas intérêt à voir changer les choses rapidement et que le gouvernement n'a pas encore manifesté de réelle volonté d'intervention, du moins, pas sur les sujets que nous abordons. Malgré tout, nous ne doutons pas un instant que ces audiences auxquelles nous participons contribueront à des mesures législatives soucieuses de ne pas hypothéquer les générations futures

La partie A de notre mémoire porte sur les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle sur les eaux.

Nous avons voulu vous démontrer

- a. la prédominance de l'agriculture comme activité économique dans le Centre-du-Québec et la diversité des productions sur cet espace somme toute assez restreint, riche et drainé par des rivières importantes.
- b. les **sources de pollution** issues du milieu agricole et leur impact sur les milieux hydriques.
- c. les **concessions** ou les **compromis** que les gouvernement font sur des lois qui protègent l'environnement .
- d. les alternatives qui proposent une **agriculture sans produits de synthèse** (herbicides, insecticides et engrains chimiques) et qui demeurent la meilleure solution pour améliorer la qualité de l'eau.
- e. l'intérêt de plus en plus marqué pour une **agriculture biologique** dans le Centre-du- Québec, soit 20% de l'ensemble des fermes répertoriées sur notre territoire. Les **produits biologiques** sont de plus en plus en demande. Investir dans ce type d'agriculture s'avère non seulement un bon placement pour l'environnement, mais aussi pour le producteur.

Nos recommandations portent :

- a. sur l'éducation à faire auprès des jeunes des écoles primaires et secondaires,
- b. sur des programmes d'éducation auprès des agriculteurs leur enseignant les **méthodes alternatives** à l'agriculture conventionnelle,
- c. sur des subventions à accorder aux organismes de sensibilisation au **jardinage et à l'agriculture biologique**, incluant les clubs conseil qui existent déjà,
- d. sur des campagnes de sensibilisation et d'encouragement à l'utilisation **d'engrais biologiques**,
- e. sur des campagnes de sensibilisation des consommateurs les incitant à apprécier un produit d'apparence moins parfait mais de qualité supérieure.

- f. sur des subventions qui couvrent à 100 % les achats de matériels qui amèneraient à cette **agriculture respectueuse de l'environnement**.
- g. sur un paiement offert par l'assurance-récolte aux producteurs qui font le **virage biologique** (présentement, le remboursement ne s'adresse qu'aux agriculteurs de pratiques conventionnelles),
- h. sur l'application des règlements pour tous les producteurs (canneberges incluses), sans égards aux droits acquis de certains,
- i. sur des amendes substantielles appliquées aux producteurs délinquants qui préfèrent payer plutôt que de se conformer à la réglementation.

Gilles Guay, enseignant retraité, militant et secrétaire-trésorier du CRECQ .

La partie B présente le fruit d'observations et de constatations faites dans le milieu municipal local et régional.

Nous constatons qu'il persiste une ambiguïté

- sur ce qu'est vraiment un cours d'eau municipal,
- sur qui en a la gestion et
- sur qui en a la responsabilité.

La pertinence de ne s'occuper que des cours d'eau municipaux (selon la loi) est douteuse, alors que le système que constitue **le bassin versant et ses différentes entités** (eaux, berges, talus, milieux humides) représente une unité beaucoup plus homogène tant pour la gestion environnementale qu'administrative. Parallèlement, la gestion des cours d'eau s'effectue à plusieurs niveau inutilement (municipalités, MRC, bureau des délégués). Aussi, des contradictions sont observables lorsque vient le temps d'intervenir dans les cours d'eau : le ME peut faire appliquer la lourde procédure de la certification et peut éventuellement retarder la réalisation de projets plus ou moins bénéfiques à l'environnement alors qu'il ne peut rien faire dans d'autres circonstances néfastes.

Nous observons également un manque sérieux de connaissances sur les cours d'eau non seulement du côté

- des agriculteurs
- mais tout autant de celui des inspecteurs municipaux
- et dans bien des cas, des responsables des MRC.

La gestion intégrée de la ressource n'est pas encore une priorité pour les MRC et les municipalités locales. Le manque de connaissances des inspecteurs est également apparent lorsque vient le temps d'appliquer les dispositions complexes du Code municipal. Par rapport à la Loi sur les Cités et villes, ce dernier Code est d'ailleurs beaucoup trop différent dans ses dispositions relatives aux cours d'eau. Quand aux agriculteurs, le remboursement de taxe (subvention indirecte) auquel ils ont droit ne devrait plus

exister, à moins de compenser par des mesures de créations, de restauration ou d'amélioration d'habitats fauniques ou floristiques (mesures qui seraient planifiées par des **comités de bassin**).

Nous recommandons :

- a. de rendre plus homogène et plus simple les dispositions relatives aux cours d'eau du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes afin d'harmoniser les deux.
- b. de donner, ensuite, la gestion des cours d'eau et de leur bassin à des **organismes de bassin** avec la compétence pour le faire de **façon intégrée** selon les principe du développement durable.
- c. de confier, enfin, aux **organismes de bassin** une gestion de la ressource à deux niveaux : un premier d'ordre régional ou supra-régional qui chapeaute des comités de sous-bassin ou de deuxième niveau.

Carl Plante, géographe et aménagiste à la MRC de l'Érable.

La partie C de notre mémoire se veut une opinion documentée sur le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore.

Nous craignons que ce méga-site qui opère sur des terrains inaptes pour ce type d'activités, ne laisse aux prochaines générations des méga-problèmes de contamination des eaux souterraines et de surface sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour éviter, limiter ou réparer les dégâts.

Nos craintes sont étayées par :

- a. l'étude hydrogéologique qui révèle un nappe phréatique beaucoup trop près de la surface pour un usage d'enfouissement,
- b. l'étrange loi du silence qui s'est installée depuis trois ans dans la municipalité, gommant tout ce qui avait pu, auparavant, être franches inquiétudes ou irritants majeurs,
- c. la complicité partagée par les promoteurs et le ministère de l'environnement sur le mythe de la gestion sécuritaire du site : imperméabilité du fond et étanchéité du mur qui ceinture les cellules d'enfouissement,
- d. l'absence inconcevable de toute étude d'impact,
- e. l'impression que ce site est déjà orphelin puisque les assurances en cas de désastre écologique semblent limitées, qu'aucun fonds d'entretien post-fermeture n'est connu et que compagnie et gouvernement ne se bousculent pas au portillon pour en revendiquer l'imputabilité.

Nous recommandons

- a. que la **nouvelle loi sur la gestion des matières résiduelles** et sa réglementation soient adoptées dans les délais prévus.
- b. qu'une première **étude d'impact** soit enfin menée sur ce méga-site.
- c. que la division régionale du Ministère de l'environnement, fasse des **analyses** non seulement des piézomètres mais aussi des puits susceptibles d'être contaminés.

Avant de passer aux questions, nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à notre texte. Nous pensons que ces préoccupations que nous avons exprimées sur l'agriculture biologique, la gestion intégrée des cours d'eau en bassin versant et la grande vigilance à développer face à l'enfouissement sont des incontournables aux dimensions mêmes de l'écoumène québécois.

Berthe Tessier, enseignante retraitée, militante et coordonnatrice avec Gilles Guay pour la présentation de ce mémoire.